



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 501 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE le service actuel de train de banlieue sur la ligne Vaudreuil-Montréal est inadéquat ;

ATTENDU QUE, plutôt qu'investir pour améliorer le service du train de banlieue pour les résidents, employeurs et travailleurs de l'Ouest de Montréal et de Vaudreuil-Soulanges, le gouvernement du Québec est prêt à dépenser 200 millions \$ pour une navette aéroportuaire prioritaire aux voyageurs aériens qui ne sera d'aucune utilité aux utilisateurs du transport en commun de la région de Montréal. ;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, les soussignés, exigeons que le gouvernement du Québec transfère à son agence de transport régional, l'AMT, la somme de 200 millions \$ dans le budget du Québec 2010-2011, accordée à Aéroports de Montréal. Ces montants devront être utilisés pour la construction de nouvelles voies ferrées dédiées au trafic passager de Montréal à Sainte-Anne-de-Bellevue, afin de permettre un service plus fréquent et fiable des trains de banlieue.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Geoffrey Kelley, député de Jacques-Cartier

2 novembre 2010
Date